

phase administrative		DEPARTEMENT DU LOT
]	avant-projet	COMMUNE DE CORNAC
]	projet arrêté	
]	document soumis à enquête publique	
]	document approuvé	
		M.D.VILLENEUVE-BERGERON - Architecte D.P.L.G. - Urbaniste S.F.U. 11 rue du 8 mai 1945 - 87480 SAINT PRIEST TAURION tel : 05 55 39 60 61 - fax : 05 55 39 79 31

ANNEXES

ANNEXES SANITAIRES

pièce n° 5a	P.L.U
Juillet 2010	PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES

EAU POTABLE

DESCRIPTION DU RESEAU PUBLIC

La partie ouest de la commune de CORNAC est desservie en eau potable par le syndicat AEP « Bretenoux – St Céré ».

1) Alimentation :

L'eau distribuée provient du pompage de Thezel où est réalisé un puits artésien dans la nappe de la Dordogne. Il alimente 13 communes.

Cette station de traitement fait l'objet d'un suivi régulier : contrôles journaliers par l'exploitant, et contrôles réguliers par les services de la DDASS (voir bilan de la qualité de l'eau distribuée en 2008 ci-joint).

Le réseau qui dessert la commune de Cornac est alimenté à partir du château d'eau de La Croix Blanche par une conduite en fonte de section : Ø 150 mm, qui traverse la partie nord (Le Barrayrac – les Costes) puis continue en direction de Glanes où se trouve un réservoir.

- La distribution du bourg et des abords a été modifiée par la commune de Cornac en 2005, en même temps que la réalisation des réseaux d'assainissement.
- Le Village du Terral est alimenté par une grosse conduite en Ø 125 qui provient de la conduite principale et qui dessert aussi le secteur de Mazières.
- Le Village de Frauziol est alimenté par le même syndicat que le bourg, à partir de la grosse conduite en Ø 100 qui vient de Glanes et qui dessert aussi la Barthe, puis alimente la commune d'Estal. Un PI (non localisé) est implanté au Frauziol.
- Le village de Laborie est desservi à partir de Frauziol, par une conduite secondaire en Ø 60 avec une antenne qui dessert aussi Tourille et une autre qui se prolonge vers le moulin d'Esclat (commune de Belmont).

La consommation annuelle est voisine de 18000 m³. En 2008, la consommation totale est de 19228 m³ pour 166 abonnés soit une consommation moyenne de 115.8 m³ par an et par abonné.

2) Etat du réseau :

Tous les réseaux sont en bon état. Dans le bourg, tous les branchements ont été vérifiés en 2005. Il n'y a pas d'éléments contenant du plomb.

- Le village de La Levade est alimenté à partir de Belmont, par le syndicat d'AEP de Belmont – St Laurent les Tours.
- Le village du Goulet est alimenté par la commune de Frayssignes (syndicat AEP SEGALA/LIMARGUE).

AUTRES RESEAUX

Deux villages sont desservis par des réseaux collectifs alimentés à partir de sources privées :

§ Village de Souilhol

§ Village de Circam

Au départ, il s'agissait de créer des concessions à des fins agricoles. Par extension, les maisons des agriculteurs ont été desservies... puis les autres.

Le réseau privé de Circam bénéficie d'une alimentation en quantité suffisante, ce qui n'est pas toujours le cas pour le réseau de Souilhol ; ils sont dotés de réservoirs. Peu de précisions nous sont communiquées quant au dimensionnement des conduites ou à la qualité de l'eau.

Les autres hameaux ne disposent pas de réseaux ; les constructions sont alimentées par des sources privées.

SITUATION FUTURE

A plus ou moins long terme, il conviendra de revoir les installations existantes.

La commune a décidé d'engager une réflexion pour étudier la desserte de ces villages par un réseau public, en lien avec un syndicat de distribution d'eau potable. Ces réseaux nécessitent des investissements importants pour une mise aux normes de leurs installations (captages, stockage, conduites et branchements).

ANNEXE SANITAIRE

ORDURES MENAGERES

Collecte :

Bien que la compétence ordures ménagères ait été transférée à la Communauté de Communes, c'est le SICTOM "Haut Quercy Dordogne" qui est chargé de la collecte. Celle-ci est assurée une fois par semaine, des jours différents selon les secteurs et deux fois en période estivale dans les secteurs de haute densité.

Un tri sélectif est effectué dans des conteneurs (conteneur marron pour ordures ménagères, conteneur vert pour produits recyclables), situés dans des éco-points répartis sur le territoire communal :

Dans le centre-bourg :

- § A la Vierge
- § Sur le tour de ville
- § A Peytavis
- § Derrière la Mairie
- § A la salle polyvalente
- § Près de l'aire de jeux.

Dans chaque village ou hameau deux sites accueillent des containers : Le Terral, Le Frauziol, La Levade, Laborie, Circam, Souilhol, Méjanassenne, Aiguepares.

De plus, deux récupérateurs de verre sont mis à disposition :

- § A la salle polyvalente
- § Aux Crozes

Les habitants de Cornac ont accès à la déchetterie gérée par la Communauté de Communes, située à Glanes (route de Cornac). Elle permet de déposer les végétaux, encombrants, textiles, huiles...

Traitement :

Il est assuré par le SYDED qui les dirige vers le centre d'enfouissement d'Argentat.

ANNEXES SANITAIRES

ASSAINISSEMENT

L'étude de schéma d'assainissement a été réalisée en mars 1997. Depuis, des travaux importants ont été effectués :

- Réalisation d'un réseau de type séparatif sur le bourg (132 raccordements).

Le zonage d'assainissement réalisé en mars 2002 a été réactualisé en janvier 2010. Il permet de connaître les parcelles actuellement desservies.

ETAT EXISTANT

Le bourg de Cornac et ses abords sont desservis en assainissement collectif par des réseaux séparatifs reliés à une station d'épuration de type filtre à sable, d'une capacité nominale de 375 équivalent Habitants.

Cette station d'épuration fait l'objet d'un suivi régulier : contrôle hebdomadaire par les services de la commune, et contrôles réguliers par le SATESE. (voir rapport joint en annexe)

Les autres secteurs de la commune sont assainis de façon autonome. L'étude du schéma d'assainissement donne des indications sur la qualité de traitement des effluents en fonction de l'aptitude des sols. (voir ci-après)

ETAT FUTUR

Raccordement des secteurs de Vernéjoul et du Terral prévu à court ou moyen terme.

Les zones AU déterminées dans le PLU aux abords du bourg et les extensions de zones UB envisagées sont raccordables aux réseaux existants (voir étude du zonage d'assainissement jointe en annexe).

EXTRAITS DU SCHÉMA D'ASSAINISSEMENT
Réalisé par SESAER

Mars 1997